



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-58527>

Département(s) de publication : 26

Annonce n° 25-58527

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-48573

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE MONTELIMAR

Correspondant : le Maire

Adresse : Hôtel de Ville, Place Emile Loubet, B.P. 279 26216 MONTELIMAR

Coordonnées :

Téléphone : 0475531074

Télécopieur : 0475002539

Courriel : dcpaj@montelimar-agglo.fr

Adresse internet : <https://www.montelimar.fr/commandes-publiques/en-cours/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.montelimar.fr/commandes-publiques/en-cours/>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Entretien complet des systèmes d'éclairage de sécurité des bâtiments de la ville de Montélimar et fournitures associées

CPV - Objet principal : 50410000

Section 4 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 5 - Informations rectificatives

- Dans la rubrique "ReceptionOffres"

Au lieu de : "30/05/2025 à 17:00", **lire :** "06/06/2025 à 17:00"

- Dans la rubrique "CCTP (Annexe 1) et BPU"

Au lieu de : "Modification de l'annexe 1 du CCTP", **lire :** "L'annexe 1 du CCTP a été modifiée afin d'inclure l'inventaire des systèmes d'éclairage de sécurité des sites Cimetière St Lazare et Ateliers CMG. Concernant le site l'ABRI, ce dernier a été retiré du périmètre du marché. Le BPU

et le CCTP ont été modifiés en conséquence. De plus, la salle Espoulette apparaissant uniquement au BPU a été retirée de ce dernier dans la mesure où elle n'entre plus dans le périmètre du marché. Enfin, la ligne intitulée « Centre municipal de Gournier 1 » a été ôtée du BPU dans la mesure où elle faisait doublon avec la ligne « ATELIERS CMG »"

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/05/2025